



## Communiqué de presse UAPF / ANOP

Le 30 novembre 2023

### **Aide au gasoil pour les pêcheurs : les annonces en trompe d'œil du Président de la République**

Dans un contexte de crises multiples frappant la pêche française depuis plusieurs mois, la venue du Président de la République ce mardi 28 novembre aux Assises de l'Économie de la Mer à Nantes était synonyme d'espoir pour tous les pêcheurs, qui attendaient des annonces fortes pour soutenir la filière. Il en ressort un sentiment d'amertume et de grande déception en ce qui concerne la crise du gasoil, qui cristallise les inquiétudes immédiates et existentielles des professionnels, mais qui n'a fait l'objet d'aucune nouvelle annonce. Dans le même temps, le Conseil de l'UE adoptait ce lundi 27 novembre un nouveau règlement relatif à l'accès préférentiel au marché, accordant un accès à droit nul à plus de 900 000 tonnes de poisson importés.

#### **Quelle est la situation ?**

Le prix du gasoil professionnel frôle actuellement les 1 € / litre, soit son plus haut niveau atteint au début de la guerre en Ukraine. Cela représente une hausse de plus de 40% sur les 18 derniers mois, et une augmentation de 30% à 50% des charges des entreprises de pêche françaises, le carburant étant leur premier poste de dépense. Une situation qui étrangle la filière.

Par ailleurs, l'aide d'État de 0,20 cts/litre destinée à soutenir les entreprises françaises face à la hausse des prix de l'énergie, est soumise à un plafonnement spécifique à la pêche, indépendant de la taille et du nombre de navires exploités par chaque entreprise. Cette règle conduit dorénavant à un plafonnement des aides à 365 000 €, sur la période courant depuis mars 2022, jusqu'à fin juin 2024 et ce par entreprise de pêche quels que soient les coûts effectifs qu'elle supporte. Cette contrainte est inéquitable, incomprise des entreprises, et jugée injuste par leurs équipages salariés qui participent directement aux résultats – le fait n'est pas courant -.

Ce plafonnement est six fois inférieur à celui auquel sont soumises les entreprises ordinaires des autres secteurs de l'économie, faisant de la pêche le parent pauvre des aides gouvernementales soutenant les entreprises face aux conséquences de la guerre en Ukraine. A titre d'exemple, les entreprises de pêche fraîche exploitant 3 à 4 chalutiers de 20-25 mètres ne sont plus soutenues depuis le début d'année 2023. Celles en exploitant deux ne le sont plus depuis cet automne. Celles en exploitant un ou plusieurs de plus petites tailles, vont très bientôt atteindre ce plafond. Évidemment cette impossibilité d'accéder à toute forme de soutien est bien plus ancienne pour les entreprises exploitant plus de navires ou de tailles plus importantes.



## **Un prolongement de l'aide gasoil... à laquelle les entreprises ne sont plus éligibles**

Mardi 21 novembre, le secrétaire d'Etat à la mer Hervé Berville annonçait avoir obtenu l'accord de Bruxelles pour la prolongation de l'aide au carburant de 0,20 cts / litre pour les pêcheurs jusqu'en juin 2024. Cette information a été confirmée ce mardi par le Président de la République, laissant penser que le problème serait résolu. Mais il n'en est rien !

Le système de plafonnement par entreprise, qui demeure le fond du problème et sur lequel les pêcheurs alertent depuis des mois, n'a été relevé mécaniquement que de 35 000 € (passant de 330 000 € à 365 000 €). De plus, une erreur d'interprétation des propos du Président laisse penser que « l'aide s'appliquera jusqu'à un plafond de 335 000 euros par entreprise et **par an.** » Là encore il n'en est rien, l'aide maximum de 365 000 € s'applique sur la période courant depuis sa mise en place, en mars 2022 ! Autrement dit, les compteurs ne seront pas remis à zéro au 1<sup>er</sup> janvier 2024. En résumé, le Président de la République a annoncé le prolongement d'une aide... à laquelle de nombreuses entreprises de pêche ne sont plus éligibles depuis longtemps !

## **Vers la mort de la pêche française**

La crise du gasoil menace à très court terme plus de la moitié des apports de la pêche française et par conséquent des bassins d'emplois littoraux liés aux ports les plus dépendants (parfois plus de 80 %) de ces flottilles. L'UAPF et l'ANOP qui représentent et défendent ces entreprises, appellent à une prise de conscience à hauteur de la gravité de la situation. Elles souhaitent que cette industrie singulière, patrimoniale et unique puisse perdurer.

La pêche française est mise à mal et fragilisée par des crises successives au cours des toutes dernières années (COVID, BREXIT, choc initial de la guerre en Ukraine...). Si rien n'est fait très rapidement, cette industrie menace de disparaître, et certains de ses fournisseurs et clients avec. En témoigne la récente annonce du projet de cessation totale d'activité de l'armement Via Océan (ex Saupiquet), armement thonier français historique, entraînant la perte de leur emploi pour ses 58 salariés si l'on en croit les informations parues dans la presse.

## **Vous avez dit souveraineté alimentaire ? Les paradoxes édifiants de la Commission Européenne**

A l'heure où la souveraineté alimentaire est érigée en étendard, la politique de l'UE continue pourtant de favoriser l'importation de produits pêchés par des navires extra européens, dont les coûts de production sont moins élevés et qui sont donc vendus moins chers.

Ce lundi 27 novembre, le Conseil de l'UE a ainsi adopté un nouveau règlement relatif à l'accès préférentiel au marché (ATQ), accordant un accès à droit de douanes nuls à plus de 900 000 tonnes de produits de la mer importés, dont 35.000 tonnes de longes de thon pour faire le lien avec les difficultés rencontrées par l'armement Via Océan, contre 830 000 tonnes dans le règlement précédent.

Un paradoxe résumé par le Président de la République dans son discours : « *ça ne sert à rien d'être de plus en plus exigeant avec les producteurs si derrière on laisse de plus en plus importer de produits de*



*la pêche et de la mer qui viennent de puissances qui ne respectent pas ces règles », concluant « le risque, c'est qu'on massacre notre capacité à produire ».*

La baisse des apports de la pêche française sur les étals sera ainsi compensée par une hausse des exportations de produits de la mer issues de pêcheries soumises à des réglementations sociales et environnementales bien moindres, sans que le consommateur final s'en aperçoive. Vous avez dit souveraineté alimentaire ?

Xavier Leduc, Président de l'UAPF : Nous partageons certains constats formulés par le Président de la République, sur la pression réglementaire ou la nécessité de mieux valoriser les produits de la pêche française. Mais s'agissant de l'aide gasoil, le compte n'y est pas. L'iniquité subsiste et va conduire à l'écroulement d'entreprises qui contribuent de manière majoritaire à assurer un approvisionnement en produits de la pêche française et à soutenir l'économie des territoires. Si rien n'est fait, il n'y aura plus de produits de pêche française à valoriser, ni de bateaux à décarboner. Tout simplement car il n'y aura plus de pêcheurs !